



# **Conférence de consensus de prévention de la récidive**

**Contribution de :**

CPIP67 : Assistante sociale détachée dans le corps des CPIP

Décembre 2012

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

## Contribution à la conférence de consensus autour de la prévention de la récidive

*Anne-Marie BRISBOIS – assistante sociale, détachée dans le corps des CPIP – 25 ans d’expérience, en maison d’arrêt et, depuis plus de dix ans en milieu ouvert – affectée au SPIP de Strasbourg.*

### Question n°1 :

Il m’apparaît, par expérience, qu’un passage à l’acte délinquant découle quasi toujours de la conjugaison de déterminants d’ordre personnel (histoire de vie, problématique addictive, fragilité psychologique, solitude, problèmes de santé, ruptures affectives...) avec des déterminants d’ordre social et environnemental (absence d’emploi, dettes, pas de domicile fixe...). Bref...dans une situation de rupture d’équilibre entre les tensions internes et environnementales de la personne.

Spontanément, je dirais que les délits et les crimes sont majoritairement commis dans un contexte d’addiction (dégradations, vols sur la voie publique, violences sous toutes les formes, par ex.), ou en lien direct avec une telle problématique (CEA, ILS, par ex.), parfois associée à des troubles du « psychopathiques », voire carrément psychiatriques. Indépendamment des problèmes d’addiction, il y a les délits commis sur fond de troubles de la personnalité, comme les troubles sexuels (agressions sexuelles), les structures de personnalité perverses (une partie des agressions sexuelles, certains faits de violences intra-familiales, les escroqueries).

Il s’agit donc, pour diminuer la récidive, au niveau de chaque individu, d’aborder chaque situation sous l’angle de la prise en charge globale : à la fois la problématique liée à la personne (passage à l’acte délictuel, addiction, trouble de la sexualité, violence), mais aussi d’appréhender les déterminants familiaux, économiques et sociaux, qui ont permis à cette problématique d’apparaître et se développer.

Cela suppose de développer les moyens d’accompagnement humain, au long cours.

Les politiques publiques ont une responsabilité, dans le sens où, selon qu’elles soient restrictives ou plus généreuses, elles accentuent ou réduisent les inégalités sociales et les fragilités individuelles. L’on sait bien que la pauvreté, les difficultés d’accès à l’emploi (entre autre au premier emploi), les discriminations (notamment ethniques), l’échec scolaire, l’absence de formation, l’isolement social, l’endettement, les problèmes de santé et d’accès aux soins (affaiblissement du système de protection sociale), les ruptures familiales, l’insuffisance du nombre de professionnels (travailleurs sociaux, enseignants, acteurs de la santé, animateurs, ...), ... enfin les restrictions budgétaires drastiques aux structures scolaires, d’insertion et de soins, la rigidification des conditions d’accès aux droits sociaux et la chasse aux fraudeurs, tout cela concourt à fragiliser et insécuriser les individus et malmener la cohésion sociale et la solidarité entre individus et groupes sociaux d’appartenance.

Pour les PPSMJ, les politiques sociales devraient permettre de faciliter l’accès aux dispositifs d’aide en tout genre, par des moyens spécifiques alloués à ces structures, afin de les soutenir et les encourager à accueillir notre public, aussi. La réduction des moyens financiers, évoquée plus haut, ainsi que la pression de la politique du chiffre et du résultat impactent prioritairement notre public, qui cumule souvent les difficultés et se trouve en concurrence avec des personnes moins vulnérables et plus faciles à prendre en charge.

...sans oublier les politiques pénales. Là, les études commencent à faire légion, qui démontrent que l’incarcération à tout crin fabrique de la récidive. D’une part, parce qu’on incarcère massivement les plus vulnérables, qui ont peu à préserver, présentent peu de garanties d’insertion et dont la personnalité est chancelante. D’autre part, avoir séjourné en prison hypothèque les chances d’insertion, car, aux

difficultés antérieures à l'incarcération, s'ajoute l'effet délétère lié à l'incarcération. En effet, toute expérience déshumanisante (et la prison est bien anxiogène, toute de violence et de misère humaine) nécessite une adaptation pour survivre et se protéger, parfois au prix d'une déconstruction de son identité.

Ainsi, sortir de prison suppose que l'individu effectue une opération de reconstruction personnelle, pour surmonter et s'affranchir des stigmates de l'incarcération. Bénéficier d'un accompagnement par le SPIP favorise l'insertion et la non récidive, car l'accompagnement permet à la personne de s'engager, avec le professionnel, dans une relation d'aide et de repère, de nature à soutenir ce processus de reconstruction identitaire, à enclencher une nouvelle dynamique vers une conduite de vie acceptable et responsable. Le suivi SPIP s'inscrit dans un cadre balisé, qui permet à la personne de retrouver confiance en elle et de s'approprier la responsabilité de sa conduite de vie, quelle qu'en soit la dimension.

Car l'accompagnement par le SPIP, par sa nature obligatoire et éducative, permet l'établissement d'un lien d'écoute, d'ancrage, de reconnaissance et de restauration de la personne.

#### Question n° 2 :

Les missions et le travail des SPIP sont souvent déconsidérés et oubliés – voire méprisés - par le Parquet. Les Procureurs négocient des dispositifs d'ordre socio-personnels, dans le cadre de la politique de la ville par exemple, dans son coin, sans nous associer, alors que nous sommes les partenaires naturels et historiques des partenaires concernés (exemple, les dispositifs relatifs aux violences intra-familiales) et que nous maîtrisons les problématiques et phénomènes humains en jeu.

Dans un autre registre, quel intérêt portent les Parquets – et les JLD - aux éléments et propositions énoncés dans nos rapports POP, bien souvent relégués à un simple élément règlementaire de procédure ?

Concernant les pratiques professionnelles, je m'appuie sur mon expérience (plus de 20 ans) et les connaissances accumulées au fil du temps, à l'aune de mon écoute et de l'accompagnement des PPSMJ, de mes échanges avec des partenaires multi-catégoriels, enfin de mes réflexions et lectures, pour affirmer que l'essence même la prévention de la récidive suppose de la disponibilité pour permettre un effet de rencontre, de compréhension et d'accompagnement.

Cette rencontre suppose de la part des professionnels l'écoute, la recherche d'une relation de confiance, une posture de questionnement des PPSMJ quant à leurs choix, leur état d'esprit et leur mode de vie. Cette écoute et ce questionnement permettent de faire émerger leur « face sombre » et de décoder avec eux leur conduites et postures, pour connaître leurs ressources et leurs freins, évaluer leurs besoins pour adapter notre conduite professionnelle, les valoriser, leur donner des outils pour appréhender et éviter les situations à risques, repérer les déséquilibres dans une situation, faciliter leur démarches... et toujours, toujours tenir et garantir le cadre judiciaire et chercher le sens de la peine et du passage à l'acte, propres à chaque individu, par définition.

Bref un subtil mélange de bienveillance et de fermeté : chacun de ces éléments est présent dans chaque situation, mais dosé différemment et adapté à chaque personnalité.

J'évite de travailler seule et nourris mon accompagnement d'échanges avec mes collègues, d'autres professionnels du social, de la santé, de l'économique, mais aussi de la Justice (JAP, SMPR, surveillants PSE personnels du CSL...).

L'obstacle essentiel est la surcharge en nombre de mesures, qui nous impose un numéro d'équilibriste entre les urgences et les situations repérées à risque..., avec la crainte d'oublier quelqu'un, ou de passer à côté d'une situation fragilisée, où la personne se mettrait en danger de récidive.

### Question n°3 :

Nous sommes tous d'accord sur le fait que la limitation du nombre de personnes accompagnées (je dirais à une cinquantaine) nous permettrait une meilleure disponibilité pour :

- avoir des entretiens plus réguliers,
- faire des liaisons avec les partenaires, institutionnels et de réseau : ça demande du temps de constituer un réseau, de le faire vivre, de coordonner notre action.
- évaluer de façon pluridisciplinaire (collègues, encadrement, psychologue, voire psychiatre) les facteurs de vulnérabilité,
- déterminer ensemble les axes de prise en charge à envisager (exemples : motiver dans le soin, travailler la place dans la famille, faciliter l'accès aux droits, faire médiation avec le Tribunal...)
- puis les mettre en œuvre.
- rendre compte aux magistrats du déroulement des mesures : évolution du positionnement de la personne par rapport aux faits, évolution de sa situation, de son état d'esprit, de son rapport aux autres, de son sens des responsabilités dans toutes les dimensions de son existence... Transcrire une situation par écrit est toujours un enrichissement, car cet acte nous oblige à structurer notre pensée et notre analyse et permet de prendre du recul et de réfléchir aux éléments de la situation, et aussi à notre positionnement,
- lire des études, consulter les évolutions législatives et réglementaires,
- ...et rester attentifs et vigilants aux personnes prises en charge.

### Exemples de bonnes pratiques :

- Je suis particulièrement attentive, lors de la prise en charge d'une nouvelle mesure, à la qualité de la première rencontre, qui, dans la majorité des cas, déterminera grandement la qualité de la relation future : faire connaissance (panorama de la situation familiale et professionnelle) + évoquer la situation du passage à l'acte (version de la personne mise en parallèle avec le contenu des pièces judiciaires) + fixer le cadre de la mesure.
- Je présente toujours mon rôle, comme consistant à les aider à respecter leurs obligations judiciaires, jamais de les contrôler. Cela autorise la PPSMJ à évoquer, plus sincèrement, ses difficultés à respecter ses obligations et cela permet que la personne donne du sens aux obligations, s'implique et donc s'approprie sa mesure.
- Il y a une dimension éducative dans notre accompagnement, dans le sens où nous soutenons les personnes à acquérir des habiletés personnelles et sociales (savoir être et faire), qui leur font souvent défaut.
- Je refuse de considérer une personne comme dangereuse, mais éventuellement comme étant en danger (pour elle-même ou pour autrui).
- J'essaie, quand une personne exprime des ressentiments à l'égard de la Justice ou de sa situation (comme de la colère), de décoder le sens sous-jacent de cette expression, que je considère comme l'arbre qui cache la forêt (et c'est l'accès à la forêt qui m'intéresse).
- Quand une personne évoque sa situation personnelle, familiale, sociale...je fais, autant que possible, le parallèle avec les circonstances du passage à l'acte délictueux.

### A approfondir et développer :

Il y a urgence à cesser de jouer aux apprentis sorciers (DAVC, segmentation, par ex.). La nature des prises en charge des personnes justiciables, dans les SPIP, est peu réfléchie par l'administration pénitentiaire, dans le sens d'une référence à une vraie doctrine d'intervention et une méthodologie scientifique éprouvée (de la science humaine).

Je déplore l'usage de terminologie, souvent vides de réel contenu :

- C'est quoi travailler le passage à l'acte ?
- Quel est notre vrai savoir-faire ? (certainement pas de récolter des justificatifs, ni de faire des leçons de morale)
- En quoi notre intervention apporte-t-elle une réelle plus-value pour les PPSMJ et la société ? (il ne suffit pas d'évaluer – et surtout pas d'évaluer la dangerosité - ...il s'agit bien d'en faire quelque chose tout le long de la mesure et de nos rencontres avec les PPSMJ, donc, évaluer, oui...pour accompagner.
- Comment fait-on de la prévention de la récidive ? (par exemple : un PSE, par essence, est peu efficace, s'il n'est le support d'une rencontre avec un TS).
- Cessons de parler de la seule fréquence des suivis, en guise de modalités de prise en charge (cf. segmentation et DAVC). Il serait temps de parler du contenu de notre accompagnement et de la réelle plus-value, qui découle de la relation que nous engageons avec les PPSMJ.
- Il ne suffit pas de s'autoproclamer « expert-criminologue » pour l'être.

Bref, tout notre art est dans l'accompagnement et la construction d'une relation d'aide.

A l'instar de l'artisan, qui ne réalise jamais deux pièces identiques et pratique, plus que tout, l'art de son geste, nous tissons des relations aux PPSMJ, toujours à réinventer, en fonction de la singularité de chacune d'elles.

### Question n°4 :

#### Réaffirmation du principe de l'individualisation de la peine et limitation du recours à l'incarcération.

Cela suppose, prioritairement un recrutement conséquent de professionnels, de différentes origines (CPIP et assistants sociaux – éducateurs spécialisés) et disciplines (psychologues intervenants directement auprès des publics dans les SPIP et psychiatres pour l'appui technique aux professionnels).

NB. L'encadrement aussi mérite d'être enrichi, en nombre, pour réellement faciliter l'exercice des missions par les personnels d'insertion et développer les outils partenariaux !

Et aussi :

- Des réunions pluridisciplinaires d'évaluation et de suivi
- De la supervision systématique et pérenne
- Du temps de formation personnelle : lecture de rapport d'études thématiques, mise à jour des connaissances, formation continue.
- Une formation de base axée sur les sciences humaines, au sens large : psychologie, sociologie, anthropologie, criminologie, addictologie, psychiatrie... La connaissance des règles pénitentiaires et la maîtrise des aménagements de peine n'est qu'un

support et un cadre...la dynamique d'une relation d'accompagnement suppose un niveau supérieure de compétences.

- La création d'une fonction de conseiller technique, dans chaque service, qui serait indépendant des fonctions de notation des personnels et d'administration des services.
- La création d'une fonction de documentaliste, au moins dans chaque DI ou région (revue de presse, synthèses de rapports d'études, déclinaison des modifications réglementaires qui impactent notre travail, centre de ressources documentaires).

Strasbourg, le 20 décembre 2012